



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

**Communiqué**

non officiel

pour publication immédiate

N° 92/14

Le 24 juin 1992

Affaire relative au Timor oriental  
(Portugal c. Australie)

Fixation de délais

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Dans l'affaire ci-dessus, la Cour, par ordonnance du 19 juin 1992, a fixé au 1<sup>er</sup> décembre 1992 la date d'expiration du délai pour le dépôt d'une réplique par le Portugal et au 1<sup>er</sup> juin 1993 la date d'expiration du délai pour le dépôt d'une duplique par l'Australie.

La suite de la procédure est réservée.